

WALLONIE SANTÉ,
PARTENAIRE DE VOS INVESTISSEMENTS
EN ACTION SOCIALE ET SANTÉ



WALLONIE SANTÉ

by
SOGEPA 

QUI SOMMES-NOUS ?

WALLONIE SANTÉ est le fonds d'investissement wallon dédié au financement des acteurs de l'Action Sociale et de la Santé. WALLONIE SANTÉ est une filiale à 100% de la **SOGEPA**.

WALLONIE SANTÉ a été créée à l'initiative du Gouvernement wallon afin de développer le Pôle « Investissements Santé » de la Région. Il s'agit du premier outil économique régional wallon actif dans les domaines de l'Action Sociale et de la Santé.



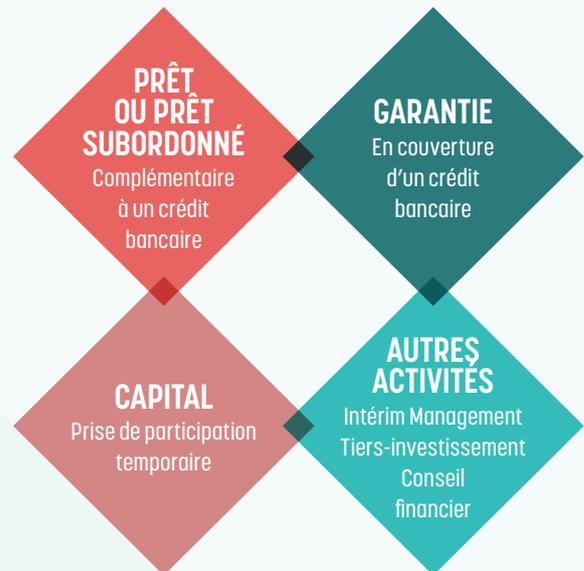
QUELLE EST NOTRE MISSION ?

WALLONIE SANTÉ partage avec la SOGEPA un objectif commun : soutenir le développement économique et social de la Wallonie.

Notre mission vise à conseiller et à accompagner les acteurs de l'Action Sociale et de la Santé dans leurs projets d'investissement, **dans le cadre d'une approche durable et socialement responsable.**

WALLONIE SANTÉ a également pour vocation d'accompagner la réorganisation du paysage des soins de santé en adéquation avec les nouveaux besoins de la population (coûts croissants, progrès technologiques, vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, etc.).

NOTRE MÉTIER



WALLONIE SANTÉ met à disposition des acteurs de l'Action Sociale et de la Santé en Wallonie **des outils financiers adaptés à leurs besoins, en fonction de leurs projets.**

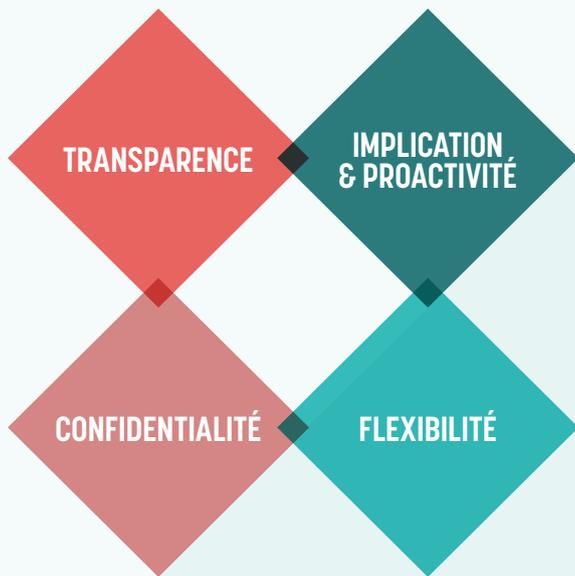
Les interventions de WALLONIE SANTÉ peuvent prendre la forme d'un **prêt**, d'une **garantie** et/ou d'une **prise de participation temporaire au capital**.

◆ POUR PLUS D'EXPLICATIONS QUANT À NOS OUTILS, CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET WWW.SOGEPA.BE

AUTRES ACTIVITÉS : En tant que filiale de la SOGEPA, WALLONIE SANTÉ peut aussi mettre à disposition de ses bénéficiaires d'autres compétences et services tels que l'Intérim Management et le Tiers-investissement en matière d'énergie.



NOS VALEURS



NOTRE PLUS-VALUE

WALLONIE SANTÉ intervient pour compléter votre tour de table financier. Au-delà des capitaux, WALLONIE SANTÉ vous accompagnera sur base du concept « Smart money » :

- ◆ Nos équipes sont spécialisées dans le secteur et veillent en permanence à actualiser leurs connaissances ;
- ◆ Nous avons pour vocation d'accompagner les entreprises et institutions en endossant le rôle de conseil, de défense et de constitution de demandes de financement par exemple ;
- ◆ Nos conseillers peuvent également jouer un rôle actif en tant qu'administrateur ou observateur au Conseil d'administration des sociétés dans lesquelles WALLONIE SANTÉ intervient.

LES CRITÈRES

Peuvent notamment bénéficier d'une intervention de WALLONIE SANTÉ :

- ◆ Les organismes de soins agréés, quels que soient leur forme juridique, leur statut (public ou privé) et leur taille :
 - ◇ Hôpitaux (généralistes et psychiatriques) ;
 - ◇ Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, résidences-services ;
 - ◇ Structures pour personnes handicapées ;
 - ◇ Services et centres en santé mentale

dont le siège d'exploitation et/ou le lieu d'investissement est situé en Région wallonne et relèvent des compétences de cette dernière.

Sont exclus :

- ◆ Les hôpitaux académiques relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- ◆ Les crèches.



WALLONIE SANTÉ
by
SOGEPA[®]

LES CONDITIONS

L'intervention de WALLONIE SANTÉ doit, en principe, faire l'objet d'un financement privé concomitant d'une ou plusieurs banques, d'un investisseur ou d'un actionnaire pour un montant économique au moins équivalent et dans des conditions financières et temporelles identiques ou équivalentes à celles consenties par WALLONIE SANTÉ.

En tant que fonds d'investissement, de conseil et de management, WALLONIE SANTÉ agit selon les mêmes principes qu'un investisseur privé en étant, en outre, attentive à participer à la création d'une plus-value économique durable.

Toute analyse d'un dossier de demande d'intervention est conditionnée par l'obtention d'une série d'informations. Il s'agit notamment, outre la description détaillée de l'investissement envisagé, d'une description de l'entreprise / l'institution, de sa situation financière, de sa stratégie, de la composition de son effectif, ... soit toute information utile nous permettant de procéder à une analyse financière et économique complète de l'intervention éventuelle. WALLONIE SANTÉ pourra ainsi définir les modalités d'une possible intervention via un prêt, une prise de participation, une garantie et/ou une mission d'Intérim Management.

WALLONIE SANTÉ envisage son intervention en parfaite collaboration entre les deux partenaires : nous apportons notre expertise financière et du secteur et vous la connaissance de votre entreprise/institution et de votre secteur. Nous sommes votre partenaire dans l'implémentation de vos projets et de leur suivi.

L'intervention de WALLONIE SANTÉ se justifiera si nous arrivons ensemble à la conclusion que votre entreprise/institution dégagera un niveau de rentabilité acceptable, compte tenu du secteur dans lequel elle évolue, de ses caractéristiques propres et de la situation économique générale.

Vous pouvez consulter et télécharger nos lignes directrices sur les modalités d'intervention en prêt, en capital et en garanties sur notre site Internet www.sogepa.be.



WALLONIE SANTÉ
by
SOGÉPA

PROCÉDURE D'INTRODUCTION DE DEMANDE D'INTERVENTION

Votre demande d'intervention doit être adressée au Comité de Direction de WALLONIE SANTÉ,
soit en direct, soit via votre banque.



PAR COURRIER

WALLONIE SANTÉ

Boulevard d'Avroy 38

4000 Liège



PAR MAIL

info@walloniesante.be